

AVIS PUBLIC



RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour le premier exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2023, est déposé au bureau du greffier-trésorier, situé au 150, rue du Moulin, Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0, en date du 28 octobre 2022. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;
- **Qu'**une demande de révision peut être logée à l'égard du premier exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- **Que** toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation;
- **Qu'**une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ou à la commission scolaire des Premières Seigneuries qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision;
- **Qu'**une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification;

- Qu'une demande de révision doit, sous peine de rejet :
 - a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 20, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de la Côte-de-Beaupré;
 - b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
 - c) être déposée à la MRC de la Côte-de-Beaupré située au 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 28 octobre 2022.

Avis numéro : 2022-57



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

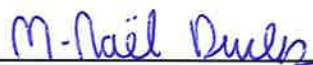
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 28 octobre 2022, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 28 octobre 2022.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe